



# PROCÈS-VERBAL

## de l'Assemblée des délégués d'automne 2018

- Date:** Mercredi, 14 novembre 2019 – 10h00 à 16h00
- Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal, Froburgstrasse 3, Olten
- Présents:** 97 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste des présences
- Direction:** Urs Brändli, Président de Bio Suisse
- Procès-verbal:** Christian Voegeli, Coordination de la Fédération
- 

### ORDRE DU JOUR

#### 1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 18 avril 2018
- 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2019

#### 2 Cahier des charges

- 2.1 Autorisation temporaire du vaccin Vaxxitek pour les poulets
- 2.2 Principe des compétences des organes et des commissions de labellisation dans le Cahier des charges
- 2.3 Règlement Volailles d'engraissement (engraissement des jeunes coqs)

#### 3 Informations

- 3.1 Politique d'importations de Bio Suisse
- 3.2 Résultats des analyses de durabilité faites dans des fermes Bourgeon avec la méthode SMART
- 3.3 Contributions d'encouragement des organisations membres (motion de Bioforum Schweiz)
- 3.4 Rapport sur les affaires politiques
- 3.5 Départ de Daniel Bärtschi
- 3.6 Conférence de Michael Bergöö, Biovision, objectifs de durabilité de l'ONU

# 1 Points statutaires

## 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Le Président Urs Brändli ouvre l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués, aux invités et à la presse. Christina de Raad, Comité, adresse des mots de bienvenue aux personnes présentes en français. Balz Strasser, Directeur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, se présente. La liste des personnes excusées peut être consultée au bureau de vote. Sont élus comme scrutateurs: Caroline Gnesa (OBV) – cheffe du bureau de vote – Hansueli Dierauer (FiBL), Horacio Beltran (OBV), Christian Mathys (Bio ZH-SH), Peter Aeschlimann (Bärner Bio Bure) et Markus Schöni (Bio-Jura).

Dieter Scheibler, Bio Aargau, dépose la motion de modifier l'ordre du jour. Il propose de traiter le point «2.3 Règlement Volailles d'élevage (élevage des jeunes coqs)» avant le point «2.1 Vaccin Vaxxitek». Sa demande est appuyée par une forte majorité (deux oppositions et trois abstentions). Quatre motions sur des points à l'ordre du jour sont parvenues au secrétariat avant l'Assemblée: une motion de Biofarm et de Bio Ostschweiz sur le point 2.2 Principes des compétences des organes le 05.11.2018, deux motions sur le point 2.3 Règlement Volailles d'élevage du GI Œuf Bio Suisse et de Bio Aargau respectivement le 08.11.2018 et le 13.11.2018 ainsi qu'une motion sur le point 2.1 Vaccin Vaxxitek de Bio Luzern le 13.11.2018. Toutes les motions ont été publiées sur le site internet. D'autres motions peuvent être déposées par écrit au bureau de vote pendant l'Assemblée.

Les 100 délégués et les 37 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 95 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 97 délégués ont participé à l'Assemblée.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

## 1.2 Procès-verbal de l'AD du 18 avril 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans abstention et avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

## 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2019

Balz Strasser présente les points principaux de la planification à l'aide de six transparents au sujet de la direction, des finances, du personnel, de la communication de la qualité des produits Bourgeon, du transfert de connaissances, de l'innovation et de l'attractivité de la marque. La planification annuelle et le budget 2019 ont été transmis avec l'envoi préparatoire du 10.10.2018.

Monika Rytz, Comité, présente le budget 2019. Le système de rapport a été adapté. Jusqu'à présent, avec la répartition intégrale des coûts, les frais du personnel et les frais d'exploitation étaient répartis entre les différentes activités, les frais d'exploitation à l'aide d'une clé mathématique et les frais du personnel selon les heures de travail saisies. À partir du budget 2019, les frais du personnel et d'exploitation du secrétariat seront indiqués séparément, selon les départements. Le budget à adopter a été transmis avec les documents pour l'AD: un aperçu sur une page et ensuite tous les éléments prestataires avec les colonnes Budget 2019 neu (= nouveau; rapport modifié), Budget 2018 neu (rapport modifié) et budget 2017. La responsable du dicastère Finances présente les effets sur transparents en prenant l'exemple du budget du poste Comité. Le poste Comité se voit réduit d'environ 300'000 francs suite à la déduction des heures de travail des collaborateurs et de la participation aux frais d'exploitation. On retrouvera donc ces 300'000 francs dans la budgétisation des différents départements du secrétariat. «Si les délégués souhaitent garder l'ancienne présentation, cela serait possible. Avec un investissement d'environ six jours de travail, nous pourrions y parvenir.» Le Comité a budgété les recettes avec prudence, le montant total s'élève à quasi 16 millions de francs pour 2019. «Nous prévoyons boucler l'année avec un zéro noir.» Monika Rytz présente les dépenses prévues sur transparents ainsi que le détail des

dépenses pour le marketing, pour la promotion des ventes de lait ainsi que pour les moyens spécifiquement affectés. Elle présente l'évolution des dépenses avec comparaison sur plusieurs années à l'aide d'un graphique à barres et les recettes prévues avec un graphique camembert.

Il n'y a ni question ni commentaire au sujet du budget et de la planification annuelle.

### **Vote sur la planification annuelle et sur le budget 2019**

- ? Qui accepte la planification annuelle et le budget 2019? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la planification annuelle et le budget? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions ☞ **{3 abstentions}**

⇒ **Le budget - version de l'envoi pour l'AD du 10.10.2018 - est adopté avec des recettes de 15,822 millions de francs et des dépenses de 15,961 millions de francs prévoyant un excédent de dépenses de 138'862 francs.**

## **2 Cahier des charges**

### **2.1 Autorisation temporaire du vaccin Vaxxitek pour les poulets**

Christian Butscher, Comité, explique la motion qui a été envoyée avec les documents pour l'AD. Le 22.08.2017, le Comité a décidé d'autoriser le vaccin Vaxxitek chez les poulets d'engraissement pour une durée limitée à fin 2019. Le vaccin contient des organismes génétiquement modifiés pour lutter contre le virus très contagieux du Gumboro. Il s'agit de faire confirmer cette autorisation temporaire par les délégués. Le Comité a informé sur la décision lors de la CPrés d'automne 2017 et dans un petit article dans le Bioactualités. Le Comité avait toutefois décidé de ne pas faire d'information lors de l'AD de l'automne 2017. Dans son rapport 2017, la CG a réprimandé le Comité. L'AD du printemps a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour à la prochaine occasion et de prendre une décision concernant l'autorisation temporaire du vaccin OGM. Christian Butscher présente à l'aide de transparents les effets de la maladie, les vaccins qui existent pour la combattre et les raisons qui ont poussé le Comité à prendre cette décision.

Urs Brändli ajoute que le Comité avait le choix entre deux mauvaises options: soit de mettre en danger le bien-être animal soit d'utiliser le vaccin OGM. Le Comité ne souhaitait pas communiquer publiquement afin de ne pas faire le jeu des partisans des OGM mais il n'avait pas inclus l'effet négatif sur les consommateurs dans sa réflexion.

Josef Bircher, Bio Luzern, a déposé une motion en trois points le 13.11.2018. Le premier point demande d'autoriser provisoirement le Vaxxitek jusqu'à fin 2019, le deuxième propose qu'un groupe de travail, composé de personnes de la branche, de la science et de Bio Suisse, élabore des alternatives sans l'utilisation de vaccins génétiquement modifiés. Le troisième point, finalement, demande à Bio Suisse d'exiger une modification de l'Ordonnance bio avec la possibilité de placer les poulets d'engraissement plus tard dans les poulaillers mobiles avec pâturage. Un vote consultatif chez Bio Luzern a montré un rejet clair du vaccin OGM. Le Comité de Bio Suisse a toutefois déjà pris la décision. C'est pourquoi il faut maintenant trouver une solution praticable. «Si cette motion est adoptée, mes producteurs se réconcilieront sûrement à nouveau avec moi, même si je n'ai pas représenté leur avis majoritaire», explique le président de Bio Luzern.

Thomas Herwig, Bio-Jura, dit que dans le Jura, environ un tiers des membres étaient contre le vaccin OGM. Il remercie Bio Luzern pour leur motion et demande de le soutenir. C'est en ordre de critiquer le Comité mais il ne faut pas tout bloquer maintenant. Il s'agit maintenant de trouver des solutions en collaboration avec tous les organes. Bio Suisse ne doit pas devenir le jouet des médias.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, explique que leur base a approuvé l'autorisation temporaire mais que personnellement, il y est opposé. En 2014, le principe de renoncer aux médicaments avec OGM a été adopté. Maintenant, le Comité a enfreint un principe aussi important. La crédibilité est mise en danger. Qu'est-ce qui viendra en prochain? Les arboriculteurs bio auraient pu demander une autorisation temporaire pour l'utilisation d'antibiotique contre le feu bactérien ou des producteurs de grandes cultures demander une autorisation exceptionnelle pour utiliser un herbicide dans un champ infesté de mauvaises herbes. Les autorisations exceptionnelles sont une politique de rafistolage. Comme solution à court terme, il serait possible d'abattre les animaux touchés, cela éviterait également aux animaux de souffrir. Il faudrait clarifier la question du dédommagement. À moyen terme, il s'agirait d'adapter le système d'élevage. «Une poule bio a le droit d'être un peu différente.»

Frank Siffert, Bio-Vaud, soutient la position de l'intervenant précédent. Les producteurs touchés qui utilisent la vaccin OGM ne devraient en aucun cas pouvoir commercialiser leurs poulets avec le Bourgeon ou alors il faudrait indiquer sur l'emballage «Peut contenir des OGM» de manière analogue aux vins avec sulfites.

Maurus Gerber, Bergheimat, est opposé à la prolongation de l'utilisation du vaccin OGM: «Au printemps 2014, l'AD a décidé une interdiction des médicaments avec OGM suite à notre motion. Nous avons consciemment agi de manière proactive. D'autres défis nous attendent. L'aviculture n'a plus rien à offrir en matière de sélection. Il faut adapter le système d'élevage.

Adrian Knuchel, Bärner Bio Bure, est pour l'autorisation exceptionnelle. Le délai d'une année est toutefois très court pour trouver des solutions et rien ne garantit qu'on en trouve une. Il demande au Comité si ce dossier sera dans tous les cas remis à l'ordre du jour de l'AD de l'automne 2019. Urs Brändli lui garantit que oui.

Dieter Scheibler, Bio Aargau, engraisse toujours ses poulets sans recourir au vaccin OGM et il est un farouche opposant des OGM. Il recommande malgré tout de soutenir aujourd'hui le Comité en acceptant cette exception jusqu'à fin 2019, même si cela fait un peu mal. Les personnes mécontentes du Comité actuel ont la possibilité de réagir lors des prochaines élections du Comité en 2020.

Rudi Berli, Bio Genève, peut adhérer à l'exception à condition que l'élevage soit adapté dans une année au plus tard pour que le vaccin ne soit plus nécessaire.

Simon Fankhauser, Bärner Bio Bure, engraisse des poulets à proximité de producteurs concernés. Il remercie le Comité pour la solution rapide de cette autorisation exceptionnelle. L'élevage de poulets Bourgeon est aujourd'hui déjà très différente de celui des poulets conventionnels. Le poulet bio est engraisé en 61 jours à 1,6 kg, le poulet conventionnel en 40 jours à 2,4 kg. Mais il est aussi de l'avis qu'à long terme, l'ingénierie génétique n'est pas une solution.

Thomas Marty, Bio Ostschweiz, a été abordé en tant qu'éleveur de poules par des consommateurs particulièrement déçus. «Une erreur a été faite, j'espère que le Comité procédera de manière plus prudente la prochaine fois. Il aurait fallu prendre les quelques mois de temps pour soumettre la décision à l'AD.»

Philippe Weissbrodt, Bio Neuchâtel, doit commercialiser son vin en conventionnel si son voisin applique des produits interdits en agriculture bio à l'hélicoptère et qu'ils parviennent par dérive sur sa parcelle.

Tania Wiedmer, Bioforum, demande si le Comité n'aurait pas aussi pu choisir une troisième voie, comme p.ex. dédommager les producteurs touchés. Elle demande d'examiner d'autres solutions.

Damien Poget, Bio-Vaud, dépose la motion suivante: Oui à l'autorisation exceptionnelle jusqu'à fin 2019 mais commercialisation sans le Bourgeon.» Urs Brändli remercie pour la motion. Il serait possible de retirer le Bourgeon. Les poulets pourraient tout de même être commercialisés en bio car l'Ordonnance bio n'interdit pas l'utilisation de médicaments OGM.

Dieter Scheibler fait remarquer qu'une année est nécessaire pour changer le système d'élevage. Sa question: une entreprise Bourgeon peut-elle vendre des produits Bourgeon et en même temps des produits non Bourgeon, p.ex. des pommes Bourgeon et des poulets conventionnels?

Willy Schmutz, Bio Nordwestschweiz, répond que concernant la commercialisation sans Bourgeon, cela doit être possible. Quelqu'un qui achète un bœuf non bio ne peut pas le commercialisé avec le Bourgeon pendant un certain délai d'attente.

Thomas Pliska, responsable agriculture, dit que la manière dont pourrait être appliquée une interdiction de commercialisation pour un système de production comme Bell ou Micarna demeure ouverte.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, suggère d'apprendre des erreurs commises. Merci de communiquer à l'avenir de manière transparente dès le début.

### **Vote**

Départager la motion de Bio Luzern du 13.11.2018 et la motion de Bio Vaud du 14.11.2018:

? Qui accepte la motion de Josef Bircher, Bio Luzern? ☞ **{53 voix}**

? Qui accepte la motion de Damien Poget, Bio-Vaud? ☞ **{33 voix}**

? Abstentions: ☞ **{3 abstentions}**

Départager la motion de Bio Luzern du 13.11.2018 et la motion du Comité du 10.10.2018:

? Qui accepte la motion du Comité de l'envoi préparatoire? ☞ **{2 voix}**

? Qui accepte la motion ayant gagné le vote précédent soit celle de Josef Bicher, Bio Luzern?  
☞ **{66 voix}**

? Abstentions: ☞ **{25 abstentions}**

Vote final sur l'autorisation temporaire du vaccin Vaxxitek pour les poulets d'engraissement:

? Qui accepte la motion ayant gagné le vote précédent (motion de Josef Bircher, Bio Luzern)?  
☞ **{49 voix}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{34 voix}**

? Abstentions ☞ **{10 abstentions}**

⇒ **La motion suivante est adoptée:**

- a) Le vaccin Vaxxitek est autorisé chez les poulets d'engraissement pour une durée limitée à fin 2019.
- b) Un groupe de travail composé de personnes de la branche, de la science et de Bio Suisse élabore des alternatives sans l'utilisation de vaccins génétiquement modifiés.
- c) Bio Suisse demande à la Confédération d'adapter l'Ordonnance bio en donnant la possibilité de placer les poulets d'engraissement bio plus tard dans les poulaillers mobiles avec pâture.

## **2.2 Principes des compétences des organes et des commissions de labellisation dans le Cahier des charges**

---

Les délégués ont refusé en novembre 2017 la réforme structurelle prévue des commissions de labellisation (CL). Suite à cela, le Comité a instauré un groupe de travail qui est arrivée à la conclusion qu'il fallait maintenir le modèle actuel de structure. Le Comité soumet maintenant des modifications du Cahier des charges au vote qui permettent d'ancrer le rôle des trois CL dans le Cahier des charges. L'AD du printemps 2018 avait en outre décidé, sur motion de la CG, que la modification du Cahier des charges concernant la dissolution des CL devait être réalisée correctement a posteriori.

Urs Brändli explique que le Comité présente trois motions qui seront votées séparément. Premièrement: les tâches et les responsabilités des organes doivent être ancrées dans le premier chapitre du Cahier des charges. Deuxièmement: il s'agit d'adapter le principe dans la Partie V du Cahier des charges (effacer CL). Troisièmement: toutes les modifications faites l'année passée sans avoir été légitimées doivent également être adaptées et les références à la CLA effacées. Le troisième point n'a pas été soutenu par

le groupe de travail, le Comité le soumet tout de même au vote. Selon le Comité, ces informations concernant les compétences n'apportent pas de bénéfice supplémentaire mais leur suppression permet une simplification administrative au secrétariat. Ceux qui n'ont pas confiance peuvent refuser la motion.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, siégeait dans le groupe de travail avec Hansjörg Scheebeli de Biofarm en tant que représentants des organisations membres. Il y avait également des représentants du Comité, des commissions de labellisation et du secrétariat. Lors des séances, les discussions étaient claires et dures. Tous les participants ont finalement approuvé unanimement la motion du groupe de travail. Par la suite, le Comité a modifié la motion sans que le groupe de travail n'en ait connaissance. Bio Ostschweiz n'est pas d'accord avec cette façon de procéder et a demandé le 05.11.2018 avec Biofarm de refuser la troisième partie. Les attributions détaillées des compétences aux commissions de labellisation inscrites dans les règlements doivent être maintenues comme dans la version 2017 ou le cas échéant promulguées si nécessaire selon la voie ordinaire avec droit de recours des organisations membres. Les attributions de compétences apportent plus de clarté. Des compétences définies constituent une simplification et pas une bureaucratisation.

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, soutient la motion de Bio Ostschweiz et Biofarm. «Si ces deux organisations n'avaient pas déposé cette motion, je l'aurais fait moi.» La confiance dans un groupe de travail est centrale et leurs résultats doivent être respectés.

Christoph Meili, Biofarm dit que la CG a exigé du Comité qu'il réalise correctement les modifications du Cahier des charges a posteriori et promulgue les modifications conformément aux statuts. Maintenant le Comité veut vendre plus de cent modifications que personnes n'a vues. Après cela, il ne ressortirait plus clairement du Cahier des charges, qui aurait la responsabilité de quelles interprétations (CLA, CLTC, CLI, CQ, Comité ou secrétariat). Le groupe de travail a constaté qu'il y a passablement de sable dans les rouages entre les commissions de labellisation et le département Assurance et développement de la qualité. «Ce sable n'a pas encore été évacué à ma connaissance», explique le délégué de Biofarm. Lors de la Conférence des présidents, le Comité a dit qu'une description des fonctions réglait les points nécessaires. Cette description est toutefois formulée à un autre niveau. S'ajoute à cela que si les compétences sont réglées dans la description des fonctions, la responsabilité incombe au Comité et actuellement Christophe Meili ne lui fait pas confiance.

Monika Egli, Bio Ostschweiz: «Nous faisons confiance au Comité mais la façon de procéder n'incite pas confiance.» Bio Ostschweiz a déposé deux motions à l'AD du printemps. La première est présentée aujourd'hui. La deuxième correspondait à la motion de la CG de réaliser correctement les modifications. Cela n'a pas été fait. Urs Brändli acquiesce que le Comité a abrégé la procédure.

Tania Wiedmer, Bioforum, ne concède pas l'argument de la réduction du travail administratif: «Si nous supprimons les responsabilités, cela conduirait plutôt à une baisse de confiance, parce que c'est tout à coup quelqu'un qui n'a pas la compétence qui prend des décisions.»

## Vote

1) Nouveau principe dans la Partie I «Directives générales»

? Qui accepte le nouveau Principe dans le chapitre 1 «Champ d'application et compétences»? ☞

☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{1 opposition}**

? Abstentions? ☞ **{6 abstentions}**

2) Principe dans la Partie V «Importations»

? Qui accepte les modifications des Principes de la Partie V? ☞ **{45 voix}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{36 oppositions}**

? Abstentions? ☞ **{9 abstentions}**

- 3) Attribution détaillée des compétences  
 ? Qui accepte que tous les règlements du Cahier des charges soient adaptés (suppression de toutes les attributions de compétences aux commissions de labellisation)? ☞ **{quelques voix}**  
 ? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{forte majorité}**  
 ? Abstentions? ☞ **{pas comptées}**

⇒ **Le Cahier des charges est modifié de la manière suivante à partir du 01.01.2019:**  
 (modifications soulignées / biffées):

## 1) Principe de la Partie I «Directives générales», chapitre 1 «Champ d'application»:

### 1 Champ d'application et compétences

[Paragraphe 1 et 2 non modifiés]

L'autorité supérieure pour le Cahier des charges est l'Assemblée des délégués. Le Comité est compétent pour les conditions d'octroi des licences et pour la promulgation des descriptions des fonctions des Groupes spécialisés et des commissions de labellisation. La Commission de la qualité est compétente pour le développement stratégique et l'interprétation du Cahier des charges (conformément aux statuts). Le Comité institue trois commissions de labellisation qui élaborent le Cahier des charges, préparent pour la Commission de la qualité les points d'interprétation et de développement du Cahier des charges, surveillent que l'activité opérationnelle du Secrétariat soit conforme au Cahier des charges de Bio Suisse et décident pour les cas de jurisprudence. La Commission de labellisation agricole (CLA) surveille l'octroi ou le retrait du Bourgeon aux entreprises agricoles situées en Suisse. La Commission de labellisation de la transformation et du commerce (CLTC) surveille l'octroi ou le retrait du Bourgeon aux preneurs de licences. La Commission de labellisation des importations (CLI) surveille le respect du principe d'équivalence avec le Cahier des charges suisse lors de l'octroi du Bourgeon à des produits étrangers. L'Instance de recours indépendante (IRI) rend des décisions de dernière instance sur les recours contre les décisions d'application.

## 2) Principes de la Partie V «Importations»

[Paragraphe 1 à 5 non modifiés]

En principe, le Cahier des charges de Bio Suisse doit aussi être pleinement observé à l'étranger. Le cas échéant, ~~la Commission de labellisation des importations (CLI) peut adapter par analogie les directives~~ peuvent être adaptées par analogie aux particularités locales.

~~La CLI peut~~ Des dispositions supplémentaires peuvent être édictées dans certains domaines insuffisamment réglementés par le Cahier des charges de Bio Suisse.

## 3) Modifications concernant les compétences des Commissions de labellisation faites ne manière non conforme

Les nombreuses attributions détaillées de compétences aux Commissions de labellisation dans le Cahier des charges, CLA, CLTC et CLI, sont à remettre à la version 2017 du CDC pour autant qu'elles n'aient pas été décidées correctement.

## 2.3 Règlement Volailles d'engraissement (engraissement des jeunes coqs)

Ce point a été traité avant le point 2.1.

Christian Butscher, Comité, explique la motion qui a été envoyée avec les documents pour l'AD et montre à l'aide d'un graphique les étapes de l'élaboration du règlement sur l'engraissement des jeunes coqs. Le règlement avait déjà été rédigé en 2017. Plusieurs organisations membres y avaient fait recours. L'objectif de l'engraissement des jeunes coqs est d'éviter l'abattage des poussins. C'est principalement la taille des troupeaux qui est controversée. Est-ce que les bêtes doivent être élevées de manière analogue aux poulets dans des poulaillers de 500 places ou comme les poulettes dans des poulaillers de 4000 places? Les discussions de conciliation avec les organisations membres et les producteurs

concernés n'ont pas abouti à un consensus, c'est pourquoi le Comité soumet maintenant le règlement au vote des délégués.

Markus Schütz, GI Œuf Bio Suisse, dit que le GI a récolté 59 signatures de producteurs Bourgeon et a déposé la motion de refuser le règlement. «Nous sommes de l'avis que le règlement n'est pas encore prêt pour être soumis au vote. Nous demandons du temps pour continuer la discussion.»

Cäsar Bürgi, membre de la Commission du marché et du Groupe spécialisé Viande dit que comme la disposition à la discussion est donnée, il faudrait prendre le temps pour des négociations supplémentaires et ne pas décider de manière précipitée.

Peter Lüscher, membre de la Commission du marché et du Groupe spécialisé Œufs, a bon espoir de pouvoir présenter une solution praticable dans un délai d'une année.

Christian Butscher recommande aux délégués d'adopter le règlement aujourd'hui afin qu'il puisse entrer en vigueur au 01.01.2019. Un nouveau volet de discussion signifierait que le règlement ne pourrait probablement entrer en vigueur qu'en 2021.

Urs Brändli aurait souhaité que la disposition à la discussion soit survenue plus tôt. Il aurait salué que les représentants des producteurs concernés se soient rapprochés plus vite.

Christoph Meili, Biofarm, inscite à prolonger la durée de vie générale des jeunes coqs.

Thomas Herwig, Bio-Jura, précise que les discussions sur le règlement ne se sont pas déroulées aussi facilement que présentées. Il est central pour lui qu'il existe aussi un marché pour les jeunes coqs engraisés. Il a été informé que ce n'est pas le cas pour le moment.

Dieter Scheibler, Bio Aargau, a déposé le 12.11.2018 une motion de renvoi avec les conditions suivantes: il faut instaurer un groupe de travail qui permette de trouver un accord et d'élaborer des propositions pour les directives sur les volailles jusqu'en automne 2019.

Christian Schütz, GI Œuf Bio, retire la motion du GI en faveur de la motion de renvoi de Bio Aargau.

### **Vote**

Motion de renvoi de Bio Aargau

? Qui accepte la motion de Bio Aargau, c'est-à-dire de renvoyer le point «Règlement Volailles d'engraissement (jeunes coqs)»? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion, c'est-à-dire que le vote sur le règlement se fait aujourd'hui? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **Le point «Règlement Volailles d'engraissement (engraissement des jeunes coqs)» est renvoyé avec les conditions suivantes:**

- a. Un groupe de travail est instaurer.
- b. Un accord sur ce point est trouvé jusqu'à l'automne 2019.
- c. Les directives avicoles sont adaptées.



## 3 Informations

### 3.1 Politique d'importations de Bio Suisse

Christian Butscher introduit le thème. Le point «Principe du CDC: Importations d'outre-mer» de Bio Genève avait été reporté d'une année par l'AD du printemps 2018. Le Comité a par la suite instauré un groupe de travail qui élabore des propositions à l'attention du Comité. Il s'agit aujourd'hui d'informer sur les résultats. Une modification du Cahier des charges est à élaborer pour le printemps 2019.

Jörg Schumacher, responsable domaine des importations, informe des modifications du Cahier des charges prévues ainsi que des propositions pour l'évaluation et les scénarios d'autorisation des produits importés. L'idée est que l'AD ajuste le but et les objectifs des importations au niveau le plus haut du Cahier des charges. Au niveau règlements, il s'agit d'ancrer nouvellement les restrictions d'importation sous la compétence de la Commission de la qualité et d'édicter un catalogue de critères. La mise en œuvre opérationnelle est finalement assurée par le secrétariat. Tous les produits importés doivent être tenu à jour dans une liste et communiqués. Comment et quand cela sera fait reste encore ouvert. L'objectif est davantage de transparence.

Niklaus Wynistorf, International Certification Bio Suisse AG, a été prié de donner brièvement son avis en tant que membre du groupe de travail. Il est paysan Bourgeon depuis 40 ans et se rappelle que le thème des importations était d'actualité dès la fondation de Bio Suisse et avait été un peu minimiser à l'époque. C'est une bonne chose de pouvoir discuter de manière approfondie des importations. Le secrétariat voit cela aussi de manière positive, ce qui ne va pas forcément de soi. Les personnes dans des bureaux ont, selon son expérience, plus de réticences par rapport aux changements car cela occasionne du travail supplémentaire. Il était en voyage en Allemagne et en Autriche dans le cadre de la reconnaissance directe des Fédérations. Ces Fédérations envient les paysans Bourgeon en raison de la présence du Bourgeon dans la grande distribution. Mais cela ne serait pas possible sans le complément des importations précise le spécialiste en certification. Une solution adaptée au marché a été élaborée. L'objectif à présent est de rédiger une proposition consensuelle. Il s'est avéré que cela est très ardu.

Pascal Olivier, responsable de l'Antenne Romande de Bio Suisse, est également membre du groupe de travail. L'année dernière, il a reçu de nombreuses demandes de consommateurs contrariés au sujet d'importations de pommes de terre Bourgeon d'Israël, de citrons Bourgeon d'Afrique du Sud ou encore de kiwis Bourgeon du Chili. Concernant la décision d'importer du vin Bourgeon d'outre-mer, il avait lui-même de forts scrupules en tant que fils de vigneron. Il est toutefois clair pour Pascal Olivier que ça ne marche pas sans importations: «Chaque deux jours nous, les suisses, mangeons de la nourriture de l'étranger ou autrement dit, environ la moitié de nos denrées alimentaires est importée en Suisse.» Il remercie pour les discussions ouvertes au sein du groupe de travail. Le groupe est bien composé. La proposition d'édicter un règlement est une bonne solution qui offre aux organisations membres la possibilité de réagir.

Urs Brändli: «Nous venons avec plaisir présenter le dossier des importations aux assemblées générales des organisations membres pendant le semestre d'hiver. Annoncez-vous!»

Il n'y a ni questions ni suggestions.

### 3.2 Résultats des analyses de durabilité faites dans des fermes Bourgeon avec la méthode SMART

La Fédération a fait évaluer la durabilité de 185 Fermes Bourgeon avec la méthode SMART par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL. Cet échantillon représentatif permet à Bio Suisse d'avoir une base de données quant à l'état actuel de la durabilité des exploitations mais également sur le potentiel des fermes Bourgeon. Hans Ramseier, responsable Assurance et développement qualité, présente les objectifs et le contexte du projet. Il montre deux films sur l'évaluation de la durabilité, un sur le domaine de Fritz Sahli à Uettilgen BE et le deuxième sur le domaine de Marie-Claire et Claude-Alain Gebhard

aux Vaux-sur-Morges VD. La méthode SMART fournit des résultats détaillés sur le degré de durabilité réel des fermes Bourgeon.

«Nous attendions l'écologie globalement dans la zone verte», explique Hand Ramseier. «Le bien-être social des entreprises agricoles est également en ordre, la rentabilité semble aussi assez bonne, ce qui peut nous rendre optimistes.» Dans le domaine de la bonne conduite de l'entreprise, les producteurs sont un peu moins bons, en particulier au niveau des comptes rendus. Cela est dû au fait que la méthode est davantage adaptée aux grandes entreprises. La récolte des données a en outre fait ressortir que 6,5 % des producteurs Bourgeon travaillent avec des personnes en situation de handicap, 58 % des éleveurs écorcent leurs bêtes, 32 % des fermes se procurent leur électricité de sources d'énergie renouvelables uniquement, 5 % des producteurs travaillent avec des banques éthiques et 87 % des producteurs ont une collaboration de longue durée avec d'autres producteurs.

Actuellement, des ateliers sont organisés avec les entreprises évaluées. La revue Bioactualités informera des résultats du projet. Une synchronisation entre les données prélevées lors du contrôle bio et la méthode SMART est prévue. La méthode SMART doit être rendue accessible à d'autres producteurs intéressés. «Nous voulons également utiliser les résultats pour le développement de la stratégie et pour la communication.»

### **3.3 Contributions d'encouragement des organisations membres (motion du Bioforum Schweiz)**

---

Tania Wiedmer, Bioforum Schweiz, a mis le système de contribution pour le renforcement des organisations membres (OM) à l'ordre du jour de l'AD. «Nous souhaitons susciter une discussion mais ne voulions pas déposer nos propositions sous forme de motion concrète. La répartition de cet argent avait déjà été discutée il y a deux ans. Ce sont actuellement 420'000 francs qui sont utilisés pour le renforcement des OM. Le modèle actuel force les petites OM à recruter des membres à affiliation prioritaires pour obtenir plus de moyens à l'avenir. Les nouveaux producteurs Bourgeon aboutissent automatiquement dans les OM régionales s'ils ne souhaitent pas explicitement une autre organisation. L'enquête auprès des membres réalisée en 2018 a toutefois fait ressortir que les OM non régionales ont un lien plus étroit avec leurs membres. Cela n'a aucun sens de se débaucher mutuellement les membres à affiliation prioritaire. «La répartition des contributions en montant forfaitaire et contributions pour des projets a fait ses preuves», explique la coprésidente du Bioforum. «La répartition précise et le lien avec les affiliations prioritaires donnent matière à discussion.» Les grandes organisations régionales reçoivent beaucoup plus de soutien à fond perdu bien qu'elles ne soient pas forcément plus actives et que les frais de structures (secrétariat etc.) ne dépendent pas linéairement du nombre de membres.

Une solution serait de réduire ou supprimer le montant forfaitaire par affiliation prioritaires et d'augmenter en contrepartie l'argent pour les projets. Cela permettrait d'avoir un traitement égal entre les OM régionales et les non régionales, moins de contributions selon le principe de l'arrosoir ainsi que des projets concrets qui servent l'agriculture biologique. Une deuxième solution serait d'augmenter la contribution forfaitaire et de supprimer ou de fortement réduire les contributions par affiliation prioritaire. Une troisième solution serait de verser la contribution par affiliation prioritaire seulement jusqu'à 100 membres, car les frais de structures n'augmentent pas linéairement avec le nombre de membres (prioritaires).

Urs Brändli présente l'évolution des contributions de soutien sur transparents. Elles sont versées depuis 2009. En 2015, les montants ont été augmentés sur demande de Bio Fribourg, Bio Grischun et Bio Glarus. La HAFI a en outre réalisé un sondage sur les besoins des OM et un atelier d'experts a été organisé. Lors d'une Conférence des présidents, deux variantes avaient été discutées (contribution forfaitaire de 3'000 ou de 4'000 francs). Le Comité avait finalement décidé de continuer à verser 3'000 francs par organisation membre et 13 francs par affiliation prioritaire.

Personne ne pose de question ou exprime son avis sur le sujet.

### **3.4 Rapport sur les affaires politiques**

---

Urs Brändli présente les affaires politiques qui sont d'actualité et explique l'échéancier de la prochaine consultation sur la Politique agricole 2022+. «Ce matin, le Conseil fédéral a parlé aux médias et nous savions déjà plus ou moins la direction qu'il allait prendre.» Bio Suisse a déjà préparé un communiqué de presse qui sera envoyé aujourd'hui encore. Les organisations membres qui souhaiteraient participer à la consultation, peuvent d'ores et déjà planifier les délais.

Le vote sur l'initiative des vaches à cornes aura lieu dans deux semaines. Bio Suisse a décidé de recommander de voter oui. On entend actuellement dire que ce souhait n'a rien à faire dans la constitution. L'initiateur n'avait toutefois pas d'autre possibilité, vu que les instances subordonnées n'étaient pas entrées en matière. «Nous aurions vraiment souhaité un contre-projet à l'initiative sur l'eau potable», souligne le président. «J'ai demandé cela auprès de la chambre d'agriculture de l'Union des paysans mais sans succès.» Le Comité de Bio Suisse ne souhaite pas se laisser mettre sous pression. L'AD de Bio Suisse décidera dès que le processus politique sera terminé et qu'il sera clair sur quoi on devra voter exactement. Le Comité s'est penché très tôt sur l'initiative sur l'élevage intensif. «Cette initiative nous concerne tout particulièrement car le texte de l'initiative stipule que la législation de mise en œuvre devait définir des exigences qui correspondent au minimum au Cahier des charges de Bio Suisse en matière de respect des animaux», explique Urs Brändli. «Les initiateurs ont formulé leur texte sans nous consulter.» Cela est en principe bien beau mais c'est aussi délicat de forcer tous les paysans à passer aux normes Bio Suisse.

### **3.5 Départ de Daniel Bärtschi**

---

Urs Brändli fait les adieux au directeur démissionnaire Daniel Bärtschi. Il a quitté son travail à la fin octobre 2018 après huit ans fidèle au poste. Le président présente un diaporama avec des images sur des événements clés. Il salue le travail de groupe que Daniel Bärtschi a toujours cultivé et se réjouit que pendant cette période, le marché bio a presque doublé. En Remerciement, Monika Rytz lui remet un cadeau et lui dit merci pour la bonne collaboration. Daniel Bärtschi est fier que Bio Suisse soit «en bon chemin». Il précise que le travail de directeur n'a pas toujours été facile et que de temps à autre, il a dû marcher sur les pieds de certaines personnes. Il lui reste de nombreux bons souvenirs, p. ex. les Assemblées des délégués passionnantes. Il souhaite beaucoup de succès à Bio Suisse.

### **3.6 Exposé de Michael Bergöö, Biovision, objectifs de développement durable de l'ONU**

---

Urs Brändli souhaite la bienvenue à Michael Bergöö, responsable de projets et conseiller politique à la Fondation Biovision. Sa tâche consiste, dans le cadre des négociations sur les objectifs de développement durable, à assurer une bonne place aux thèmes sécurité alimentaire, agriculture et système d'alimentation durables. La fondation créée par Hans-Rudolf Herren fête déjà son jubilé des 20 ans.

Michael Bergöö parle des objectifs de développement durable de l'ONU (Sustainable Development Goals, SDG) qui devraient être atteints par tous les états membres de l'ONU jusqu'en 2030. Tous les états sont invités à même titre à résoudre ensemble les défis urgents du monde. La Suisse est elle aussi appelée à appliquer les objectifs au niveau national. 183 états étaient impliqués à l'élaboration des objectifs de développement durable. «Les discussions se sont déroulées de manière semblable à aujourd'hui à l'Assemblée des délégués peut-être de manière un peu moins dynamique qu'ici», rapporte le politologue. Finalement, les états ont pu se mettre d'accord au niveau international et ont convenu de 17 objectifs en septembre 2017. «On a essayé de mettre en place une vision sur la manière de donner forme à un monde plus durable.» Il démontre à l'aide d'exemples, comment les objectifs et leurs 169 cibles sont dépendants les uns des autres. L'agenda ne peut pas être mise en place sans partenariats, seulement si tous travaillent ensemble. Où se situe la Suisse? Elle ne figure pas à si mauvaise place dans les classements. Mais seul un ODD se trouve dans le vert. «Nous sommes particulièrement mauvais au niveau du comportement de consommation parce qu'avec nos importations, nous sommes à l'origine de pollutions à l'étranger», informe Michael Bergöö. «Cette énergie grise cachée est un défi que nous ne pourrons pas résoudre aussi facilement, car elle se situe très loin de chez nous.» Les apports d'azote, les

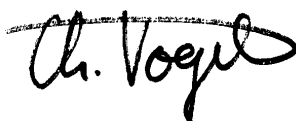
émissions de CO<sub>2</sub> et les pertes de biodiversité en Suisse sont également critiques. Pour atteindre les objectifs, il faut une volonté politique à plus haut niveau. Biovision sensibilise le public, la politique et la recherche à l'aide de divers projets. Il s'agit en particulier d'atteindre les objectifs agricoles, de réduire l'empreinte carbone en Suisse et à l'étranger, de faire davantage de recherches sur les alternatives agro-écologiques et de vérifier la durabilité des accords commerciaux. Des informations supplémentaires sont disponibles sur les pages internet suivantes : [biovision.ch](http://biovision.ch), [clever-konsumieren.ch](http://clever-konsumieren.ch), [soundingsoil.ch](http://soundingsoil.ch) et [sdsn.ch](http://sdsn.ch).

---

Bâle, le 22 novembre 2018



Urs Brändli  
Président de Bio Suisse



Christian Voegeli  
Coordination de la Fédération